

Le Club C2E de l'ATEE publie une nouvelle édition du Memento, entièrement remaniée et mise jour jusqu'au 37^{ème} arrêté du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie en date du 18 décembre 2020. Il prend en compte le catalogue de fiches au 1^{er} janvier 2021.

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, CEE, constitue un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique mise en oeuvre par le gouvernement. Ce dispositif s'inscrit durablement dans le paysage énergétique français avec une 4^{ème} période qui se terminera au 31 décembre 2021 pour entrer au 1^{er} janvier 2022 dans une nouvelle période de quatre ans (la 5^{ème}) qui se finira le 31 décembre 2025. Pour atteindre cet objectif, une centaine de professionnels issus de tous les secteurs d'activité concernés sont mobilisés au sein des groupes de travail du Club CEE de l'ATEE. On compte 207 fiches au 1^{er} avril 2021.

Sommaire

PARTIE 1

Présentation du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie

- Les CEE, un outil de la politique nationale de maîtrise de la demande énergétique.
- Les acteurs du dispositif
- Les actions permettant d'obtenir des CEE
- La délivrance des CEE

PARTIE 2

Cadre législatif et réglementaire du dispositif

- Tableau récapitulatif et textes de référence

PARTIE 3

Les fiches d'opérations standardisées

- Agriculture
- Bâtiment résidentiel
- Bâtiment tertiaire
- Industrie
- Réseaux
- Transports



MEMENTO du CLUB C2E
4^{ème} période
Edition mise à jour suite
au 37^{ème} arrêté

Memento des Certificats d'économies d'énergie 4^{ème} période (Avril 2021)

Bulletin de commande à retourner avec votre règlement à ATEE - Tour Eve - 1 Place du Sud - CS 20067 - 92800 PUTEAUX

Nom, Prénom _____

Société, organisme _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. _____ Email _____

- Je commande _____ exemplaire(s) du Memento du Club C2E 4^{ème} période (Avril 2021) au prix de 29 € TTC (HT 27.49€ - 1,51 € TVA 5,5%)
- Je joins le chèque correspondant à la commande ci-dessus, établi à l'ordre de ATEE (une facture acquittée vous sera adressée à réception avec l'ouvrage. Si l'adresse facturation est différente de l'adresse de livraison, merci de nous le préciser)